|  |
| --- |
| Compte rendu du conseil municipal  Séance du 06 avril 2022  Présents : Mr IVANES Cédric, Mr Nicolas TONNELLIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moise POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET, Mr Gilles LAVRY  Absents : Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donnant pouvoir à Mr Nicolas TONNELLIER.  Secrétaire de Séance : Mr BOLE Hervé |
| Début de la séance : 19h10. |

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 février 2022**

|  |
| --- |
| Approbation à l’unanimité. |

**COMPTE ADMINISTRAITF 2021**

|  |
| --- |
| Mr le Maire, ordonnateur de la commune, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu’il a exécutées. A la clôture de l’exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l’année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents [budgets annexes](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/les-budgets-annexes-et-autonomes). Le compte administratif :   * Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; * Présente les résultats comptables de l’exercice ; * Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l’assemblée délibérante qui l’arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l’année qui suit la clôture de l’exercice.   Mr le Maire ne participe pas au vote.  Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal. |

**COMPTE DE GESTION 2021**

|  |
| --- |
| Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du [compte administratif](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-compte-administratif). Il comporte **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ; et **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l’actif et le passif de la collectivité. Le compte de gestion est **soumis au vote de l’assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). |
| Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal |

**AFFECTATION DE RESULTAT 2021**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les résultats de l’année 2021 sont repris comme suit :  Investissement 2021 : - 48 008.73  Fonctionnement 2021 : + 39 715.07   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | |  | RESULTATS 2021 | REPORT 2020 | TOTAL | | INVESTISSEMENT | * 48 008.73 | * 9 054.22 | * 57 062.95 | | FONCTIONNEMENT | 39 715.07 | 635 341.96 | 675 057 .03 | | TOTAL | * **8293.66** | 626 287.74 | **617 994.08** |   Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal. |
|  |

**FISCALITE 2022 : vote des taxes**

Les taxes de foncier bâtis et non bâtis sont votées chaque année, les taxes étaient de 37.54 pour le bâti et de 24.94 pour le bâti en 2021. Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taxes cette année, étant donné qu’une taxe d’aménagement au taux de 1% a été mise en place depuis le 01/01/2022 pour pallier au frais de dossier du service instruction des droits des sols à Dole.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.

**budget primitif 2022**

Le conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Cédric IVANES, Maire, vote à l’unanimité les propositions nouvelles de budget primitif de l’exercice 2022 comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| En euros € | DEPENSES | RECETTES | TOTALS |
| INVESTISSEMENT | 847 340.95 | 847 340.95 | 0.00 |
| FONCTIONNEMENT | 641 578.84 | 862 265.25 | + 220 686.41 |
| TOTAL | 1 488 919.79 | 1 709 606.20 | **+ 220 686.41** |

Approuvé à l’unanimité par le conseil municipal.

**subventions 2022**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose les demandes de subventions reçues pour l’année 2022 :   * Le Comité des fêtes d’Ougney, qui a été créer dans le but de dynamiser le village, Mr le Maire propose une subvention à la création pour l’achat du matériel et de diverses fournitures de 2000 euros. Mr le Maire et Mr Pillot et Mme Gillet faisant partie du Comité des fêtes ne participent pas au vote et sortent de la salle.   Le Conseil municipal après avoir débattu décide d’octroyer une subvention supérieure pour un montant de 2 500 euros à l’unanimité.   * Le Comité des fêtes d’Ougney fait une demande de 5 gratuités de la salle des fêtes pour l’année 2022. Mr le Maire propose de garder 2 gratuités comme les autres associations et souhaitent que lorsque les associations louent la salle, une seule journée leur soit facturée. Mr le Maire et Mr Pillot et Mme Gillet faisant partie du Comité des fêtes ne participent pas au vote et sortent de la salle.   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.   * Subvention pour l’Ukraine : Mr le Maire propose un don de 500 euros pour l’Ukraine avec l’association de la protection civile et 500 euros pour les Ukrainiens arrivant sur le territoire éventuellement par le biais de l’association Amange Ukraine. Mr le Maire propose une dispense de ces indemnités de maire pour pallier cette subvention.   Le Conseil municipal refuse et approuve à l’unanimité la prise en charge par la mairie.   * Subvention pour l’association Autour du handicap d’un jeune enfant : Mr le Maire expose la demande de subvention de l’association de Malange ayant des frais importants et propose une participation à hauteur de 200 euros sur les 1 800 euros à financer.   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.   * L’association de la prévention routière : Mr le Maire expose la demande de subvention de la prévention routière. Mr le Maire propose de refuser la demande de subvention.   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le refus.   * L’ADMR : Mr le Maire expose la demande de subvention de l’association pour le changement de leurs véhicules. Mr le Maire propose de refuser cette demande de subvention   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le refus.   * Subvention pour la classe verte : Mr le Maire expose la demande de subvention de l’école d’Ougney pour la classe verte, et propose une subvention de 60 euros par enfant, soit 10 enfant dans notre commune (en concertation avec la mairie de Pagney). Mr Pillot et Mr Jouillerot sortent de la salle.   Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.   * Le Souvenirs Français : Mr le Maire expose la demande de subvention du Souvenirs Français et propose une subvention de 450 euros cette année car aucune subvention n’a été faite en 2021.   Le Conseil municipal refuse et propose à l’unanimité une subvention de 300 euros. |

**convention avec la commune de la barre**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose la convention entre la commune de La Barre et la commune d’Ougney afin que la commune de La Barre puisse facturer les heures de formation faites pour la nouvelle secrétaire de la commune au mois de janvier (4 heures par semaine les jeudis matin).  Le conseil municipal approuve à l’unanimité et autorise Mr le Maire à signée la convention. |

**convention avec la commune de dammartin-marpain**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose la convention entre la commune d’Ougney et la commune de Dammartin-Marpain afin que la commune d’Ougney puisse facturer les heures de formation faites par la secrétaire pour la nouvelle secrétaire de la commune de Dammartin-Marpain.  Le Conseil municipal approuve à l’unanimité et autorise Mr le Maire a signer la convention. |

**modification arrete de circulation rue de l’ecole**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose la demande de modification de l’arrêté de circulation à sens unique rue de l’école par l’entreprise POLETTI. Mr le Maire propose un aménagement de l’arrêté pour l’entreprise, ainsi il pourra prendre la route en contre-sens uniquement à titre professionnel, lorsqu’il tracte sa remorque avec échafaudage et en dehors des heures de l’école.  Le Conseil municipal, après avoir débattu longuement sur la dangerosité d’un tel aménagement, sachant que l’entreprise dispose d’un autre accès aux bâtiments par la rue du Barboux et que l’entreprise ne doit pas stationner dans les ruelles communales, décide de refuser la demande à 8 contre 3. |
|  |

**attribution numero de maison rue de la gare**

|  |
| --- |
| Mr le Maire expose la demande de Mr LEMSI et Mme GUILLAUME d’attribution d’un numéro pour leur maison en construction. Mr le Maire propose d’attribuer le numéro 2B.  Approbation à l’unanimité du conseil municipal. |

**Demande de deliberation pour le lot 7 (plomberie) pour un montant de 6 567 euros**

|  |
| --- |
| Mr le Maire demande au conseil municipal d’ajouter cette délibération à l’ordre du jour.  Le Conseil municipal approuve à l’unanimité cette demande.  Mr le Maire expose la réception de l’appel d’offre pour le Lot 7 (Plomberie) pour la rénovation des logements de l’ancienne poste, pour un montant de 6 567 euros.  Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité. |

**Heures complementaires de la secretaire**

|  |
| --- |
| Mr le Maire demande au conseil municipal d’ajouter cette délibération à l’ordre du jour.  Le Conseil municipal approuve à l’unanimité cette demande.  Mr le Maire propose de rémunérer les heures complémentaires de la secrétaire pour la participation aux réunions en dehors de ces heures de travail, de façon mensuelle.  Le Conseil municipal approuve à l’unanimité. |

**questions diverses**

|  |
| --- |
| * Tonte raisonnée : suite à l’augmentation du gasoil, chaque intervention de la Communauté de Commune va augmenter de 5 euros par heure, Mr le Maire propose pour pallier cette augmentation de faire de la tonte raisonnée sur deux terrains de la commune (tonte toutes les 6 mois), ce qui permet de laisser les fleurs et permet de fructifier la biodiversifier. * Proposition d’achat de la parcelle de Mr MOREL : Mr MOREL fait une proposition de racheter sur la commune de Saligney un bois parcelle AB n°14, Mr le Maire à la suite du projet du Bois GARDOT, souhaite laisser la priorité à la commune de Saligney. * Vaisselles salle des fêtes : Des devis ont été fait pour rééquilibrés la vaisselle de la salle des fêtes à 200 couverts et verres pour un montant d’environ 700 euros. Sachant que la casse est facturée aux locataires. * Clé parapheur : Afin de valider les mandats et les titres Mr le Maire, pour être en conformité avec la loi, doit les signer avec une clé USB sécurisée, la clé coûte 552 euros. * Logiciel cimetière : Afin de mettre à jour les concessions dans le cimetière l’achat d’un logiciel semble nécessaire. La question sera revue au prochain conseil. * Subvention mur de l’école : La CCJN a accepté la demande de subvention du mur de l’école à hauteur de 20% pour un montant de 1280 euros. * Ancienne poste (travaux de rénovation et du toit) : le sinistre est pris en charge en totalité concernant l’arbre tombé sur le toit. Les travaux de rénovation énergétique vont bientôt débuter et devrait se terminer en septembre. * Divers : La MAM demande à la mairie d’imprimer une centaine de flyers mais le Conseil municipal n’y est pas favorable car la mairie n’assure plus les photocopies. * Une association a fait une proposition d’achat pour le corbillard à hauteur de 300 euros, proposition acceptée * Pour les feux grande rue, une réunion à lieu le 07 avril afin de savoir si 4 feux peuvent être installés sur la rue (dont deux gratuits). * La municipalité ne cotisant pas à l’assurance chômage, la commune doit payer à l’ancienne secrétaire ses indemnités chômage concernant son poste à la mairie. * Poubelles rue de Taxenne : toutes les poubelles étant rassembler devant une habitation, une demande va être faite au SICTOM afin de savoir qu’elle solution peut être envisagée, le camion poubelle ne pouvant pas se retourner dans cette rue. * Elections : validation de la liste des assesseurs durant les journées du 10 et 24 avril. * Lampadaire rue du Barboux : un devis est en cours pour rajouter un éclairage dans cette rue. * Cabanon pour les poubelles de la salle des fêtes : des devis vont être fait pour faire un cabanon extérieur pour les poubelles. |
| Le Maire, Ivanes Cédric |

Fin de la séance à 21h28.